

Renforcement des contrôles financiers

FÉDÉRATIONS SPORTIVES. Le Conseil national a approuvé une série de dispositions.

Les parlementaires du Conseil national ont approuvé vendredi dernier une série de dispositions législatives censées renforcer le contrôle financier sur les grandes fédérations internationales basées sur leur territoire, notamment la Fifa.

Dorénavant, les responsables sportifs de ces fédérations seront considérés comme des «personnes politiquement exposées», permettant le cas échéant de les poursuivre pénalement plus facilement en cas de blanchiment d'argent ou de corruption. En réponse aux allégations de corruption qui courent depuis des années autour des grandes fédérations internationales, ces dispositions, qu'on qualifie de «Lex Fifa», placeront les organisations sportives – qui bénéficiaient jusqu'alors d'une exemption – sous la coupe d'une nouvelle législation anti-blanchiment mise en place par le Groupe d'action financière (Gafi). Une fois transposées par le gouvernement dans le code pénal, ces dispositions permettront de poursuivre d'office toute corruption privée. ■

Les cantons se montrent très réservés sur la question

FISCALITÉ DES ENTREPRISES. Les directeurs des finances se rallient autour d'un dénominateur commun.

PIERRE BESSARD

Des recettes fiscales record, mais des dépenses publiques qui semblent hors contrôle, et maintiennent la pression sur les budgets (et les contribuables): les directeurs cantonaux des finances, réunis en fin de semaine en assemblée plénière à Berne pour cogiter sur le projet mis en consultation par le Conseil fédéral, restent circonspects sur le contenu de la réforme de l'imposition des entreprises destinée à aplanir le différend fiscal avec l'Union européenne (et à compenser les régimes spéciaux devant être abrogés). Le mot d'ordre de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) était, présidée par le conseiller d'Etat zouglois Peter Hegglin: «se concentrer sur l'essentiel».

Dans un dossier qui touche les cantons de façon très distincte (en Suisse romande, Genève, Vaud et Neuchâtel sont concernés en première ligne), il n'est pas simple d'aller au-delà de ce qui est jugé le strict nécessaire. Ce sera aux cantons de trouver individuellement la formule la plus adéquate (qui consistera, dans la plupart des cas, à baisser sensiblement le taux d'im-

position ordinaire des bénéficiés). Les directeurs cantonaux ont par ailleurs souligné que le but n'était pas d'alléger la charge fiscale des entreprises, mais de «maintenir des emplois, des investissements et l'assiette fiscale»: une précision qui s'adresse autant à ceux qui comptent en profiter pour faire passer quelques mesures correctives sur les pénalités imposées aux entreprises, qu'envers la gauche, opposée à toute compensation des régimes attractifs. Cette voie médiane ne conduit pas toujours les conseillers d'Etat aux finances au meilleur discernement, en particulier lorsqu'ils recommandent de renoncer à l'introduction d'un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts, à la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre, de même qu'aux adaptations de report des pertes et à la déduction pour participations. Si l'on peut en débattre dans le détail, l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts notionnels sur les fonds propres de sécurité, au moins, est soutenue par les milieux spécialisés comme une mesure judicieuse, tant sur le plan de l'attractivité fiscale que sur celui de la politique économique.

Point positif: les cantons rejettent, comme on pouvait s'y attendre, l'introduction d'un impôt sur les gains en capital, une anomalie insérée dans le projet gouvernemental pour calmer quelque peu la gauche. Les directeurs des finances raisonnent ici aussi en termes de recettes fiscales: un nouvel impôt sur les gains en capital pourrait remettre en question politiquement les impôts cantonaux sur la fortune, «dont les produits sont sensiblement plus élevés et stables». La CDF est en revanche favorable à l'introduction d'une licence box, à une adaptation de l'impôt sur le capital et à un traitement harmonisé de la déclaration des réserves latentes. Elle appuie également les adaptations de l'imposition partielle des dividendes, pour autant que la quote-part de participation minimale soit maintenue (tout en soutenant néanmoins l'harmonisation qui a été proposée par le Conseil fédé-

ral concernant la modalité et la limitation du dégrèvement).

Concernant les répercussions financières de la réforme, les cantons demandent que la Confédération en supporte la majeure partie: sans cette participation à la modération des recettes fiscales des cantons, ceux-ci seraient seuls «à supporter le coût du maintien de la compétitivité sur le plan international». Or l'exploitabilité par la Confédération des revenus des sociétés imposées selon un régime spécial est plus élevée que celle des cantons: les entreprises versent à ce titre trois milliards de francs à l'Etat central, et 2,1 milliards aux Etats fédérés. Le rapport du produit de l'impôt sur le bénéfice est de 60:40: il en résulterait donc une augmentation de la quote-part cantonale aux impôts fédéraux directs à 21,2% au moins (au lieu des 20,5% proposés par le Conseil fédéral), équivalant à 1,2 milliard de francs de mesures de compensation. ■

LE RAPPORT DU PRODUIT DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE EST DE 60:40. IL EN RÉSULTERAIT DONC UNE AUGMENTATION DE LA QUOTE-PART CANTONALE AUX IFD À 21,2% AU MOINS.

Les nouveaux horaires passent le premier test

TRANSPORTS PUBLICS. La région de Fribourg est la plus touchée par les différents changements.

L'entrée en vigueur hier en Suisse du nouvel horaire des transports publics n'a rencontré aucun problème particulier. Dans la région de Fribourg, qui concentre la majorité des nouveautés, le trafic s'est déroulé normalement.

«Les premières heures se sont très bien passées. Le changement d'horaire est un succès», a déclaré Linus Looser, responsable intermédiaire de la gestion du trafic ferroviaire des CFF. Ce dernier se montre confiant pour l'important test du trafic pendulaire aujourd'hui.

Quelques légers soucis sont tout de même apparus hier. Par exemple, deux ou trois employés des CFF n'ont pas trouvé le bon train, indique M. Looser.

Dans la région de Fribourg, la plus touchée par le changement d'horaire, les passagers se sont adaptés aux nouveautés sans problème, souligne le responsable des CFF. Dans les autres gares, très peu de personnel supplémentaire a dû être mobilisé. – (ats)

BILATÉRALES: Didier Burkhalter confiant

Le Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) publiera sans doute demain son rapport sur les relations entre Berne et Bruxelles. Confiant que tous deux vont se mettre d'accord sur les points qui posent problème, Didier Burkhalter, interrogé par l'hebdomadaire allemand *NZZ am Sonntag*, parle néanmoins de «chemin difficile». «Il est important pour la continuité de la voie bilatérale que nous nous entendions sur les questions en suspens et je suis confiant par rapport à cela», a affirmé le président de la Confédération.

EMBARGO RUSSE: soupçons non confirmés

Les soupçons selon lesquels la Suisse aurait servi à contourner l'embargo russe sur les produits alimentaires de l'Union européenne (UE) se révèlent infondés. C'est la réponse que les autorités de surveillance russes ont donnée vendredi à la Suisse lors d'une rencontre avec des représentants de l'ambassade suisse à Moscou. Les deux parties se sont montrées satisfaites de la collaboration et la poursuivront, a indiqué le Secrétaire d'Etat à l'économie. – (ats)

GIROUD: 6000 francs de frais de justice

Dominique Giroud a été blanchi dans l'affaire du Saint-Saphorin, mais il devra tout de même s'acquitter de frais de justice de plus de 6000 francs. Interrogé par *Le Matin Dimanche*, le procureur général vaudois Eric Cottier explique que l'encaveure valaisan doit payer lui-même cette somme, au vu de «sa pratique hautement contestable». C'est parce qu'une plainte a été retirée que l'affaire est classée. Les infractions envisageables ne se poursuivent que sur plainte, relève Eric Cottier. – (ats)

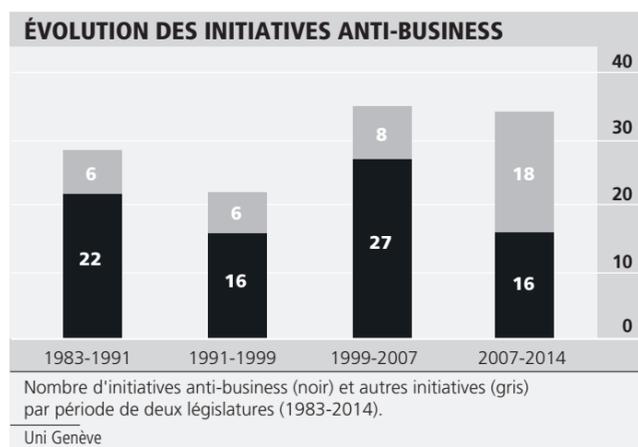
L'analyse des initiatives anti-business

La démocratie en Suisse fait face à des défis. Regard analytique.

FABIO CAPPELLETTI
ROY GAVA*

Les initiatives populaires sont un outil permettant d'ouvrir le processus décisionnel aux demandes venant d'acteurs politiques minoritaires et donc de court-circuiter l'hégémonie historique de la droite modérée en Suisse. Dans le passé, cet instrument a été souvent utilisé, notamment sous l'impulsion de la gauche, pour mettre à l'agenda des propositions guère appréciées par les milieux économiques. Toutefois, ces milieux ont traditionnellement pu compter sur le peuple comme allié quasiment inconditionnel dans le rejet de ces initiatives. À titre d'illustration, depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, il a fallu attendre les années 1980 et plus de quarante initiatives populaires pour qu'une initiative contrée par les milieux économiques soit acceptée.

Ce contexte idyllique pour les représentants de l'économie semble avoir cessé d'exister ces dernières années. D'une part, les commentateurs politiques nous informent d'une vague d'initiatives potentiellement néfastes pour les conditions-cadre et la compétitivité de l'économie (initiatives anti-business). Compte tenu de textes qui attendent d'être soumis devant le peuple (par exemple celui pour un impôt sur les successions), ce cycle de défis pour l'économie suisse ne semble pas sur le point de s'arrêter.



D'autre part, même si l'échec de l'initiative Ecopop a été accueilli comme un véritable soulagement, plusieurs défaites récentes, en particulier les initiatives sur les rémunérations abusives et celle contre l'immigration de masse, ont fait couler beaucoup d'encre.

Une question mérite néanmoins d'être posée: ces dernières années les initiatives anti-business sont-elles réellement devenues plus fréquentes et plus souvent couronnées de succès que dans le passé, ou sommes-nous victimes d'un manque de recul historique?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons répertorié toutes les initiatives anti-business votées lors des trois dernières décennies. Pour identifier de manière objective ces initiatives, nous avons utilisé un indicateur à la fois simple et extrêmement informatif: les recommandations de vote des deux principales organisations faitières des entreprises suisses: économie suisse et l'Union suisse des arts et

métiers (usam). Ces deux organisations ne formulent pas de recommandations de vote pour chaque initiative. Par conséquent, on peut estimer que, si les deux organisations considèrent nécessaire de recommander le rejet d'une initiative (et donc d'investir des ressources afin d'atteindre ce but), celle-ci représente une menace importante pour une majorité de leurs membres.

À partir de cette distinction, nous avons calculé le nombre d'initiatives anti-business et leur proportion dans le total des initiatives pour quatre périodes de deux législatures fédérales. Le graphique ci-dessus illustre le résultat de cet exercice comptable. À la différence de ce qu'on pourrait penser, la période récente (2008-2014) n'a pas été la plus concernée par les initiatives anti-business, bien au contraire. En termes absolus, les périodes 1984-1992 et 2000-2008 affichent un nombre d'initiatives anti-business plus important que

la période récente (respectivement 22 et 27 contre 16). En termes relatifs, la période récente est même la seule pour laquelle les initiatives anti-business ne constituent pas la majorité absolue des initiatives! Il serait donc erroné d'affirmer que les milieux économiques ont dû faire face à une recrudescence de l'usage de l'instrument de l'initiative populaire contre leurs intérêts. Les résultats de l'analyse de l'évolution temporelle du taux de succès des initiatives anti-business sont moins réjouissants pour les représentants de l'économie. Dans les trois premières périodes analysées, on constate un large écart entre le succès des initiatives anti-business et le succès des autres initiatives, le succès des premières étant inférieur à celui des deuxièmes. Cela s'explique par le fait que, dans chacune des trois périodes, une seule initiative par catégorie a été acceptée et ceci malgré le nombre bien plus important d'initiatives anti-business votées. Si le nombre d'autres initiatives avait été égal au nombre des initiatives anti-business, on aurait pu s'attendre qu'au moins trois de ces initiatives soient acceptées par période, et non pas une seule.

Le constat est différent pour la période récente avec une forte augmentation du taux d'acceptation des initiatives anti-business. Ce taux est désormais très proche de celui des autres initiatives. Le rapprochement est surprenant compte tenu que le taux d'acceptation des autres initiatives touche son niveau le plus élevé dans la période récente. Les intérêts des milieux économiques ont donc bénéficié d'un

traitement de faveur de la part du peuple aussi dans ces dernières décennies, mais celui-ci a pratiquement cessé d'exister dans la période récente. Une analyse scindée des deux législatures de la période 2007-2014 permet d'affiner l'analyse en révélant que toutes les initiatives anti-business acceptées en cette dernière période l'ont été lors de la deuxième législature. Les échecs des représentants de l'économie lors des votations populaires sont donc un phénomène très récent. Cette brève analyse a souligné que les succès récents de certaines initiatives anti-business ne dépendent pas d'une augmentation exponentielle de leur nombre, mais uniquement d'une diminution du filtre exercé par le peuple. Par conséquent, chercher à endiguer le phénomène des initiatives anti-business en réduisant l'accessibilité de l'instrument de l'initiative populaire (par exemple par une augmentation du nombre de signatures requises) signifie viser la mauvaise cible. Réduire le nombre d'initiatives n'est clairement pas garant d'un nombre plus exigu d'initiatives acceptées. Toute stratégie face aux initiatives anti-business devrait donc se concentrer sur la reconstruction de la confiance du peuple dans les représentants des milieux économiques. Une confiance ébranlée récemment par quelques excès, par une conjonction économique morose et, surtout, par une capacité moindre à convaincre le peuple que ce qui est bon pour les entreprises est bon pour la Suisse.

* Université de Genève